



Cannabis légal: normes pas toujours respectées

Le taux de THC est conforme. En revanche, sa teneur annoncée en CBD est souvent fantaisiste

Le cannabis légal vendu à Genève ne respecte pas toujours la législation. Certes, il contient un taux de THC conforme aux normes, en revanche, sa teneur annoncée en CBD est souvent fantaisiste. Le service de la consommation et des affaires vétérinaires a mené une campagne de contrôle sur 46 échantillons de cannabis légal. Un des produits indiquait 28% de CBD, alors que la valeur mesurée n'était que de 2%. «Les effets relaxants ou anxiolytiques recherchés par les consommateurs ne sont que rarement au rendez-vous, et cela constitue une tromperie».

Les contrôles ont permis de mettre en lumière d'autres légèretés par rapport à la loi. Le message de mise en garde exigé par l'ordonnance sur le tabac ne figurait pas sur cinq produits analysés, était illisible sur neuf autres et ne respectait pas la taille réglementaire pour quatorze d'entre eux.

Enfin, très peu de commerçants ont enregistré le cannabis légal qu'ils proposent auprès de l'Office fédéral de la santé publique, comme ils en ont l'obligation. Seuls deux produits sur 46 étaient enregistrés et autorisés à la vente. **ATS**